

## GRAND CONSEIL

## «Aidez-nous à rendre l'HFR plus attractif!»

PATRICK PUGIN

Les libéraux-radicaux singinois Ruedi Vonlanthen (Chevrières) et Fritz Burkhalter (Alterswil) ont dû se sentir bien seuls hier au Grand Conseil. Leur motion demandant que l'Hôpital fribourgeois (HFR) supporte les coûts des hospitalisations extracantonales a essuyé un échec complet: balayée par 77 voix contre cinq (deux abstentions).

Considérant que les hospitalisations extracantonales sont une conséquence de la stratégie de l'HFR - qui a selon eux délaissé le Sud et les patients germanophones -, il ne revient donc pas à l'Etat de régler la note, qui s'est élevée à 55,6 millions de francs en 2013 («LL» du 2 octobre).

Mais l'HFR n'est en rien responsable de l'introduction d'une disposition légale qui permet aux Fribourgeois d'aller se faire soigner à l'extérieur du canton, a résumé André Schoenenweid (dc, Fribourg). Représentant du Grand Conseil au sein du conseil d'administration de l'HFR, il considère que cette motion n'a pas d'autre objectif que «critiquer et fragiliser» les choix des instances dirigeantes. «L'HFR est en phase de redéploiement; il faut lui laisser un peu de temps!»

Représentant lui aussi du parlement au sein du conseil d'administration de l'HFR, Markus Zosso (udc, Schmitten) estime que les réflexions à la base de la motion ne sont «pas fondamentalement fausses». Avec les motionnaires, le Singinois partage le

sentiment que les régions périphériques ont été négligées. Et cela influe sur le nombre d'hospitalisations extracantonales, affirme-t-il. «Mais imputer à l'HFR les coûts de celles-ci ne va pas dans le bon sens.»

Le groupe libéral-radical n'a pas non plus soutenu ses deux membres: «Cette motion semble contraire au droit fédéral», a indiqué Didier Castella (Pringy). Elle a cependant le mérite, selon lui, d'attirer l'attention «sur les pertes de parts de marchés enregistrées par l'HFR».

Anne-Claude Demierre a pour sa part insisté sur le fait qu'il n'y a pas d'«explosion» des hospitalisations extracantonales. «Il y a des districts où l'on se dirige plus facilement vers Berne ou la Riviera vaudoise», a souligné la directrice de la Santé. «Cela a toujours été comme ça, sauf qu'avant janvier 2012, ce n'est pas l'Etat qui payait les hospitalisations pour convenance personnelle, mais les assurances complémentaires!»

Comment rendre l'HFR plus attractif, a ensuite questionné le ministre. «En nous aidant! En cessant de propager de fausses rumeurs, M. Vonlanthen! Cela ne contribue pas à donner confiance à la population. Non, l'hôpital de Tavel n'est pas condamné à mourir! Non, nous n'affaiblissons pas celui de Meyriez! Au contraire! Nous voulons d'un HFR fort entre Lausanne et Berne; nous en définissons actuellement la stratégie.» I

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

## Le parlement leur confère un statut d'intérêt public

Conférer à des installations de production d'énergie renouvelable d'une certaine taille et d'un certain potentiel un statut d'intérêt public? L'idée de minimiser le poids de certaines oppositions est non seulement «sensée», elle est «indispensable». C'est donc à une écrasante majorité de 81 voix contre 4 (4 abstentions), que le Grand Conseil a accepté la motion d'Eric Collomb (dc, Lully) et de son ancien collègue François Bosson (dc, Rue). Une motion soutenue par le gouvernement («LL» du 3 octobre).

Pour Eric Collomb, si l'on veut faire preuve de cohérence en matière de politique énergétique, il faut «sortir de sa zone de confort et prendre des décisions courageuses». Le barrage de Ros-

sens, en 1943, ne faisait sans doute pas l'unanimité. Comme le parc éolien du Schwyberg aujourd'hui. «Ce projet, qui présente un potentiel parmi les plus intéressants du canton, est bloqué depuis bientôt cinq ans, quand bien même il figure au plan directeur cantonal. Il est actuellement au Tribunal fédéral», a déploré le directeur de l'Economie Beat Vonlanthen. Pour qui, «le futur sera renouvelable ou ne sera pas».

Seule voix discordante, celle de Christa Mutter (v, Fribourg). Pour l'élue écologiste, pour répondre au défi de la sortie du nucléaire, il ne faut pas se concentrer uniquement sur la production: «Il faut avant tout réduire la consommation!» PP

## Le parlement ouvre la voie légale vers le centre cantonal fort

GRAND CONSEIL • En approuvant une motion socialiste par 53 voix contre 42, les députés ont donné hier un nouvel élan à un dossier sensible.



Le centre cantonal se cherche encore son centre de gravité. VINCENT MURITH-A

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Par quels moyens construire ce fameux «centre cantonal fort» que tout le monde appelle de ses vœux depuis des années et dont chacun reconnaît la nécessité? Faut-il le concevoir au travers de la fusion des communes qui forment le Grand Fribourg? Ou faut-il envisager d'autres formes institutionnelles? Hier, le Grand Conseil a donné une première réponse à ces questions en prenant en considération la motion de Pierre Mauron (Riaz) et Ursula Krattinger-Jutzet (Guin). Par 53 voix contre 42 (7 abstentions), il a approuvé la proposition des deux socialistes de passer par la voie législative en visant la fusion.

Les deux motionnaires ont déposé un projet, entièrement rédigé, de «loi sur la fusion du centre cantonal» (voir «La Liberté» du 4 septembre). Pour rappel, ce projet demande au Conseil d'Etat de déterminer un périmètre provisoire de centre cantonal. Pour cela, il faut que des Conseils communaux ou un dixième des citoyens actifs d'au moins deux communes, dont Fribourg, le lui demandent. Si tel est le cas, une assemblée constitutive serait chargée, sous la houlette du préfet, d'établir une convention de fusion, ceci dans un délai de trois ans.

## Une nécessité non contestée

Le Conseil d'Etat est favorable à donner ce nouvel élan à la création d'un centre cantonal fort. Mais plutôt que le faire par une loi spéciale, qui risque de susciter la confusion avec des structures existantes, il préfère agir en modifiant soit la loi sur les communes, soit la loi sur les agglomérations. Il a la possibilité d'agir par un «projet complémentaire».

Au-delà de ces considérations de technique législative, c'est bien sur le fond que se sont exprimés hier pas moins de dix-huit députés. Aucun groupe ni aucun élu n'a contesté le besoin d'un centre fort, «qui profitera à tout le canton».

## «Le préfet de la Sarine doit plus s'impliquer»

PLUSIEURS DÉPUTÉS

Du côté des élus favorables à la solution des deux motionnaires, on souligne l'importance de la participation des communes à la réflexion. Mais aussi, comme plusieurs l'ont relevé, le préfet de la Sarine «doit davantage s'impliquer», «prendre son bâton de pèlerin» et «aller convaincre la population et les Conseils communaux». Le préfet devra aussi travailler sur les aspects difficiles d'une fusion comme la fiscalité, relève Laurent Dietrich (dc, Fribourg). Parce que, comme l'a souligné Claude Chassot (cs, Villars-le-Gibloux), l'Association régionale de la Sarine, elle, «fait naufrage». Le groupe socialiste, l'Alliance Centre-gauche et une majorité des libéraux-radicaux ont ainsi soutenu la motion.

A l'inverse, il y a des députés sceptiques à l'idée de passer par la fusion pour fortifier le centre cantonal. C'est le cas d'Erika Schnyder. La syndique socialiste de Villars-sur-Glâne, sans vouloir «torpiller la motion» (elle s'est abstenue), estime que le canton doit d'abord définir ce qu'est le centre cantonal fort, lui donner ensuite les moyens adéquats, fédérer

les communes concernées et «s'attaquer enfin aux structures territoriales».

Une forte majorité du groupe PDC n'est pas convaincue de la voie législative. «L'agglomération est une institution lourde, qui n'a pas pris son envol. Là, avec une assemblée constituante, ce sera pareil. Cette entité ne servira à rien. Il vaut mieux des solutions pragmatiques et simples. Les outils pour fusionner existent. Ce qu'il faut, c'est agir sur les conditions-cadres», résume Markus Bapst (dc, Guin).

Le groupe UDC aussi a majoritairement rejeté la motion, estimant que c'était d'abord aux communes de décider de leur sort. Se basant sur les échecs de fusions en votation populaire, Jean-Daniel Wicht (lr) pense qu'un périmètre imposé par l'Etat «n'a aucune chance d'aboutir». «Il est urgent d'attendre pour éviter un nouvel échec», a appelé l'ancien syndic de Givisiez.

## Le Grand Conseil met la pression

Le Conseil d'Etat est prêt à mettre la main à la pâte, assure la directrice des Institutions Marie Garnier, pour qui «le calendrier devient idéal». Mais pour pouvoir mettre en place cette dynamique, le Conseil d'Etat a besoin de plus d'une année. Il n'en aura cependant pas le loisir. Par 80 voix contre 13, le Grand Conseil l'a obligé à respecter le délai légal de douze mois pour revenir devant lui avec une solution législative.

Il aura ainsi fallu cette motion pour aiguillonner le Conseil d'Etat. Car, comme l'ont fait remarquer plusieurs députés, la résolution adoptée par ce même parlement en mai 2013 pour encourager le gouvernement à empoigner le dossier, «est restée lettre morte». I

PUBLICITÉ



DAY OFF

SAMEDI 18 OCTOBRE 20H à 21H

## Détente à la lumière des bougies...

Samedi 18 octobre à 20h, je profiterai de m'installer confortablement sur mon canapé pour lire un bon bouquin avec un bon verre de vin à la lumière des bougies.

Michaela Björk,  
Responsable marketing &  
communication Swisspor SA

WWW.OFF-FR.CH

## MÉMENTO GRAND FRIBOURG

> CONFÉRENCE «Le Jura parle français»: construction identitaire d'une minorité linguistique dans la Suisse romande des années 1960 et 1970. Institut du plurilinguisme, HEP Fribourg (salle K0.02), rue de Morat 24, 17 h 15-18 h 45.

> CONFÉRENCE «La structure normative de la science» par le prof. Alain Supiot. Uni Miséricorde, auditorio 3115, 17 h 15-19 h.

> CONFÉRENCE «Les coulisses d'une exposition: genèse et montage de l'exposition Marcello» par Caroline Schuster. Musée d'art et d'histoire, rue de Morat 12, 18 h 30.

> SOIRÉE D'INFORMATION Opportunité d'en savoir plus sur la coopération au développement et sur un éventuel engagement en tant que volontaire. Paroisse St-Pierre, av. Jean-Gambach 4, 18 h 30-20 h 30.

> SOIRÉE JEUX avec Geneviève Tortorella. Espace-femmes, rue Hans-Fries 2, 19 h. Ins.: 026 424 59 24.

> CAFÉ-SEXO «Et si on parlait d'intimité en toute intimité?» Nicole Dubois Schmid, conseillère en santé sexuelle et spécialiste en sexologie répondra à vos questions. Le Tunnel, Grand-Rue 68, 19-21 h.

> CONFÉRENCE sur la thématique de la santé au travail avec Sophie Le Garrec et le Dr Laurence Wasem. Uni Miséricorde, amph A, 19 h 15-21 h.

> DÉBAT Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille organise un débat sur le thème de la prévention et lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. CO de Jolimont, aula Michel Ducarroz, 19 h 30.

> 125 ANS UNI Cours improvisé avec Tatiana Armuna. Que se passe-t-il lorsque l'on soumet plusieurs professeurs au jeu du hasard et de l'improvisation? Site Miséricorde, salon du Jubilé, av. de l'Europe 20, 20 h.

> JOUONS ENSEMBLE Activité pour enfants 0-5 ans accompagnés d'un parent. LivrEchange, av. du Midi 3, vendredi 9 h 30-11 h.

> BOURSE d'automne. Vêtements, jouets et articles de puériculture. Réception des articles: dimanche 18-20 h et lundi 9 h 30-13 h 45; vente: lundi 14 h 30-18 h 30; restitution: lundi 20 h 30-20 h 45 et mardi 9 h 30-10 h 30, au centre paroissial de l'église du Schoenberg.